

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°235/2022
du Conseil communautaire
Séance du 12 décembre 2022

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2022
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 19
Nombre de délégués absents : 10

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à seize heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, , Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Yves CAZORLA à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Manon CROUSIER à Michel AGNEL, Gilles DELALIEU à Nathalie FORGEROU, Benjamin DESBRUN à Ghislaine DE VERDUZAN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Laurent NADAL, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Claire LAPEYRONIE à Claude SALAU, Léopoldina MARQUES-ROUX à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Philippe PECOUT à Patrick PANNETIER, Alexandre PISSAS à Marie-Chantal PIONNIER, Olivier ROBELET à Véronique HERBE, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Christian SUAOU à Michel CEGIELSKI

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Jean-Marie LAURENS, André LOPEZ, Fred MAHLER, Laurent OUIILLON, Philippe PAQUIER, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Objet : Attribution d'une subvention à l'association La Maison des Alternatives Solidaires (La Mas)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 10 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de la loi précitée et relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la convention tripartite pluriannuelle de 2021 à 2023 signée entre la MAS, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et la ville de Bagnols-Sur-Cèze en annexe,

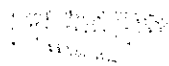
Vu la demande de subvention formulée par l'association la Maison des Alternatives Solidaires pour soutenir ses actions menées en faveur des personnes en difficulté,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Solidarités du jeudi 1^{er} décembre 2022,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

D'octroyer la subvention de 2 500 € à La Maison des Alternatives Solidaires répartie comme suit :

- 1 250 € pour l'Épicerie Solidaire,
- 1 250 € pour la Table Solidaire.



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

19 DEC. 2022

Le Président
Jean Christian REY

